

<b>Association Généalogique des Alpes Maritimes (A.G.A.M.) Adhésion ou Renouvellement pour l'année</b> <b>Bulletin à remplir et envoyer au secrétariat : Louise BETTINI, 23 avenue Galante, 06200 NICE</b>	
M. Mme. Melle Nom et Prénom	
Adresse	
Code Postal et Ville	
Profession	
Téléphone	
Date et Lieu de Naissance	
Email	
SiteWeb (http://....)	
Comment avez-vous connu l'AGAM	
Indiquer les pays, départements, villes de vos recherches généalogiques	
Équipement Informatique	Matériel (PC, Mac) :
	Logiciel de Généalogie:

	<b>Nouvelle et renouvellement Adhésion</b>
<b>Membre actif avec revue trimestrielle</b>	<b>38 Euros résidents en France (52 Euros résidents à l'étranger)</b>
<b>Membre actif sans revue trimestrielle</b>	<b>20 Euros résidents en France et à l'étranger</b>

Je me conformerai aux dispositions des Statuts et je donne mon accord sur les termes de la note ci-dessous "Informatique et Liberté"

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de A.G.A.M. à envoyer à Louise BETTINI (voir adresse en début de page).

**Date et Signature:**

**Informatique et Liberté:** Les adhérents de l'AGAM (Association Généalogique des Alpes-Maritimes) sont informés que les renseignements qu'ils ont fournis lors de leur inscription et qui portent notamment sur les familles qu'ils étudient doivent être, dans le but de faciliter l'entraide entre tous les membres de l'associations, mémorisés et publiés dans les bulletins de l'association. Il leur est demandé de considérer, sauf avis contraire de leur part, que leur inscription à l'association comporte, ipso facto, leur accord à cette mémorisation, même par traitement automatisé, et à cette publication. Ceux qui ne partagent pas cette manière de voir sont priés d'en informer par lettre l'association, qui fera cesser toute mémorisation ou publication les concernant. Bien entendu, chacun conserve un droit d'accès aux endroits où les renseignements les concernant sont consignés et peut obtenir éventuellement toute rectification qu'il jugerait désirable.

**Adhésion pour 2010 - Les inscriptions à partir du 1er septembre 2010, sont valables jusqu'en fin 2011.**

Retour vers : [Page d'accueil de l'A.G.A.M.](#)